

A02 Formation

T01 Gestion des risques & évènements indésirables

Réaliser une analyse systémique d'un Évènement indésirable grave (EIG)

Informations pratiques :

Secteur(s) d'activité :

Sanitaire

Nb de participants :

de 8 à 15 personnes maximum

Modalités :

Formation inter ou intra établissements d'une journée en présentiel

Tarif :

Inter établissement : 400 €* par personne inscrite
Intra établissement : 2 000 €* la journée de formation**tarif **adhérent** : 30 % de réduction*

Calendrier :

Formation en **inter établissements** de santé :
prochaines sessions 2025

- Montpellier : 25/03
- Toulouse : 14/10

Formation en **intra établissement** de santé : à la demande

Public :

Tout professionnel des établissements sanitaires ou du secteur de la ville amené à animer et/ou participer à des RMM, notamment :

- Médecins
- Pharmaciens
- Paramédicaux
- Coordinateurs de la gestion des risques associés aux soins

Pré requis :

Aucun

Objectifs :

La gestion des évènements indésirables est un enjeu majeur pour l'amélioration de la sécurité des soins. Tous les évènements indésirables méritent d'être analysés afin de comprendre les raisons de leur survenue, de mettre en place les actions pour éviter qu'ils ne se reproduisent et améliorer ses pratiques professionnelles. À l'issue de la formation, les premières analyses réalisées dans l'établissement ou en exercice coordonnée (ville) pourront être accompagnées par la SRA (sur demande).

Objectifs généraux :

- Savoir expliquer ce qu'est un évènement indésirable (EI) associé aux soins
- Connaître les étapes depuis la déclaration d'un évènement indésirable jusqu'au retour d'expérience
- Savoir réaliser une analyse des causes profondes d'un EI et construire un plan d'actions

A l'issue de la formation, les participants devront être capables de :

- connaître les exigences de la réglementation relative à la lutte contre les EI ;
- comprendre la dynamique de survenue d'un EI et l'enjeu du signalement ;
- analyser un évènement indésirable grave associé aux soins (EIGs) en utilisant la méthode ALARM ;
- élaborer un plan d'actions correctives ;
- accompagner une équipe clinique dans la réalisation d'une RMM, suite à la survenue d'un EIGs.

Contenu et séquençage :

Matin / durée 3 h 30

Appréhender les concepts de gestion des risques

- Évènements indésirables : définitions, causes, mécanismes de survenue
- Contexte réglementaire
- Les étapes du système de signalement des EI

Après-midi / durée 3 h 30

Acquérir la méthodologie d'analyse systémique ALARM à partir de mises en situation

- Méthode ALARM : définition, objectifs, étapes
- Définition d'un plan d'amélioration
- Analyse de cas réels

Intervenants :

Chaque session de formation est animée par un membre de l'équipe opérationnelle de la SRA Occitanie, expert de la méthodologie. Au besoin, la session peut être coanimée avec une personne-ressource impliquée dans la mise en œuvre de la démarche RMM.

Méthodes pédagogiques :

Cette formation vise une applicabilité des acquis immédiate et opérationnelle pour tous les participants. À cette fin, les formateurs·trices mettront en place une pédagogie adaptée, interactive et accessible, au moyen de :

- **Acquisition et/ou approfondissement de connaissances** et compétences sous forme d'apports théoriques ;
- **Pédagogie actives et expérientielles** sous forme de mises en situations et ateliers d'analyse ;
- **Pédagogie réflexive** reposant sur le partage d'expérience entre les participants et nourrie par l'expérience du formateur.

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Recueil des attentes
- Auto-positionnement
- Quizz d'évaluation des compétences visées en amont et en aval de la formation
- Évaluation de la formation par les participants
- Attestation de fin de formation

Pour nous contacter :



Pour plus d'information, nous vous recommandons de vous adresser au service formation :

formations@sra-occitanie.fr

Tél. 05 67 31 21 30

La SRA Occitanie s'engage dans une démarche d'accès pour tous aux formations et notamment pour les personnes en situation de handicap. Notre organisme veille à mettre en œuvre des adaptations matérielles et organisationnelles et demande à chaque participant ou établissement inscrivant des participants de nous informer des besoins en aménagement.

Date création : 01/01/2025

Date dernière mise à jour : 02/12/2024